

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout; j'appuie le bon; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. II.

QUÉBEC VENDREDI 23 SEPTEMBRE, 1859.

No. 23

METROPOLE ET COLONIE. (*)

(Suite et fin.)

III.

Ce serait se tromper étrangement que de croire que le Canada restera toujours ce qu'il est; que la colonie, ne deviendra pas, d'une manière ou d'une autre, dans un temps plus ou moins rapproché, un pays indépendant. Il faudrait ne pas connaître comment ont été constitués les différents royaumes de l'ancien monde et les républiques américaines, pour dire que la même destinée n'est pas celle du Canada. Avec un territoire immense, des ressources inépuisables mais à peine connues et une population qui est, maintenant, plus nombréuse que ne l'était celle des États-Unis à l'époque de l'indépendance, il est presque impossible qu'il en soit autrement. D'ailleurs on comprend parfaitement bien en Angleterre que les Canadiens ne peuvent plus rester en tutelle, et que pour les y maintenir il faudrait sacrifier en hommes et en argent, beaucoup plus que le gouvernement de la métropole doit ou peut même faire. Car pour l'Angleterre, le Canada est plutôt un fardeau qu'une sinécure. Les dépenses du gouvernement militaire de la province sont énormes et ne sont, certe, pas compensées par les profits que les marchands anglais retirent du pays; et véritablement, l'Angleterre ne tient au Canada qu'à cause de la prépondérance qu'elle peut, par ce moyen exercer sur le nouveau monde. Elle y tient parce que si ses colonies d'Amérique étaient annexées aux États-Unis, si Cuba et le Mexique subissaient le même sort, elle se trouverait en face d'une puissance qui menacerait non seulement la Grande Bretagne mais l'Europe entière. Devant cet avenir il n'est pas étonnant que l'Angleterre songe à faire de toutes ses colonies une espèce de confédération dont elle serait légide. Les événements aussi extraordinaires qu'inattendus qui d'un moment à l'autre peuvent surgir en Europe ou en Amérique, l'obligent à sacrifier son monopole colonial pour ne point perdre sur ce continent, une prépondérance qui a coûté tant de sacrifices. En fagonnant à sa manière un pays indépendant, à côté de la république voisine, un voisin sinon dangereux au moins incommode pour celle-ci est trouvé. Les anglais ne peuvent plus désirer d'avantage en Amérique.

Voilà pour l'Angleterre.

Le Canada gagnera-t-il à ce changement? Cela dépendra du plus ou du moins d'entente qui existera entre les démocrates Canadiens Français et les libéraux des autres origines. Il est certain que si le parti des "étrangers" qui, aujourd'hui gouverne la province, réussit à se cramponner aux marches du trône vice royal que l'Angleterre semble disposée à donner à ses colons d'Amérique; la baqueroute que l'on ne retarde, en Canada, qu'en prélevant les taxes les plus lourdes, sera inévitablement déclarée, parce qu'à la corruption du gouvernement actuel on ajoutera le luxe effréné des cours, et que le peuple ne pourra plus payer les violons. De plus, à côté, ou peut être sur les ruines des partis actuels, d'autres partis seront formés, non point pour défendre des droits ou des principes, mais, pour protéger des favoris et tout leur bagage de cour. La guerre civile, aujourd'hui, possible, deviendra, alors, inévitable; et, une fois, allumée, qui peut dire qu'elle ne s'éteindra point dans le sang de ses auteurs et de leurs victimes?

Nous ne sommes point pessimiste mais l'état actuel du pays nous fait craindre pour l'avenir. Les hommes honnêtes, généreux et sincères, dégoutés de la politique du pays, s'abstiennent de la lutte, quand tous devraient s'unir, non pour favoriser telle ou telle dénomination religieuse, telle ou telle origine, mais pour arracher l'état d'entre les mains de ceux qui le dépouillent, les uns au moyen de la religion, les autres au moyen du pouvoir!

Obtenir que l'état soit gouverné par l'état et au profit de l'état, mais non plus par et pour un parti privilégié; respecter chaque culte, chaque nationalité, mais ne jamais permettre que l'intolérance ou le fanatisme, égrainant un chapellet ou feuilletant une bible, prenne en main les rennes de l'état; parce que la patrie est une mère qui aime indistinctement d'un égal amour tous ses enfants, mais ne veut et ne peut être servie en marâtre par des fils qui la saignent et la ruinent: tel est le but vers lequel doivent tendre tous ceux qui ont à cœur le repos et la prospérité de leur patrie. Sinon, au lieu de le faire avancer vers l'autonomie nationale, l'indépendance changerait le titre politique du peuple Canadien, mais non sa position.

Au lieu d'être Anglais le monopole se rait Canadien.

DIALOGUE.

François—Hourra! hurra! nous avons le Chemin de fer du nord.

Joseph—Quand le commence-t-on?

François—Au plus vite; dans quinze jours, un mois; cependant le maire nous a dit, l'autre jour, à la grande assemblée, que, peut-être on ne commencera pas les travaux avant trois mois. Tu ris....

Joseph—Et j'ai, certe, raison de rire, bien que le sujet soit très grave; mais quand je vois des gens tomber si cocasement dans le piège qu'on leur tend, je ne sais si je dois me moquer de l'impudence des dupes plutôt que de la simplicité des dupes.

François—Tu es donc opposé au chemin de fer du Nord, puisque tu ne crois point qu'on le fera?

Joseph—Au contraire; je suis autant que qui que ce soit, en faveur de cette entreprise, mais ce à quoi je serai toujours opposé, c'est que cette entreprise devienne une "poule d'or" entre les mains de quelques intrigants et un minotaure pour les citoyens de Québec.

François—Je ne crois pas que le maire veuille nous tromper. Il semble trop persévérant pour n'être pas sincère!

Joseph—Je connais un monsieur plus persévérant que lui. Ce monsieur se nomme le peuple. Ce monsieur le peuple est doué d'une telle patience, d'une telle persévérance à se laisser leurrer que, ma foi, sous le rapport des affaires publiques, c'est le monsieur le plus cocase que je connaisse!

François—Et qu'est-ce que cela prouve?

Joseph—Cela prouve, qu'en cette occasion, plus qu'en aucune autre, les véritables ennemis du peuple, après l'avoir par leur mauvaise administration, mis dans la pénible situation dans laquelle il végète, veulent lui faire croire, aujourd'hui, qu'ils vont venir à son secours. C'est-à-dire qu'après avoir pillé ses finances il vont les lui remettre; qu'après lui avoir fait faire carême depuis cinq ans, il vont, enfin, tenir pour lui, table ouverte!

François—Il ne faut point exagérer les choses, Je conviens que ceux qui avec le maire Langevin, se trouvent à la tête du Chemin de fer du Nord ne sont point des enfants Jésus, mais puisqu'ils y sont, il faut les tolérer, et leur aider même à obtenir des capitaux.

Joseph—Permettez-moi de vous faire une question: Croyez vous que le diable puisse faire quelque chose qui soit bon?

[*] Voir les Nos 17 et 19.

Frangois—Bien que quand il devient vieux le diable se fasse moine, je ne crois pas qu'il empêche sur le domaine du bon dieu !

Joseph—Ainsi, vous convenez que le diable ne peut rien faire de bon ; eh ! bien je ne puis pas me persuader d'avantage que Langevin et ses associés Baby, Simard Gauvreau veulent construire ce chemin !

Frangois—Et pourquoi ?

Joseph—Parce que leurs actions ont toujours démenti leurs paroles.

Frangois—Oui, mais aujourd'hui c'est différent, comment pourront-ils ne pas accomplir les promesses faites à l'assemblée du 12 septembre ?

Joseph—Ah ! ce sera bien facile. Dans quelques mois, quand la faim et le froid feront murmurer, de nouveau, le peuple, le maire dira que les capitalistes anglais ne veulent point lui accorder ce qu'ils ne lui ont... jamais promis !

Frangois—Mais ce sera infâme !

Joseph—Du tout, ce sera dans l'ordre des bons principes !

Frangois—C'est vraiment malheureux.

(A continuer.)

Par suite de l'absence de l'un nos employés nous n'avons pu faire paraître ce numéro qu'aujourd'hui.

L'assemblée du 12 septembre a ravivé dans le cœur des cabaleurs ministériels un sentiment d'émulation extraordinaire. La maladie qui se répand, toujours, parmi ce dévorant bétail, chaque fois qu'il flaire une entreprise publique, sévit de nouveau avec une fureur sans exemple. Baby ne pouvant suffire à répondre à toutes les demandes d'ouvrage qui lui sont faites par ses amis les cabaleurs ministériels, a pris la détermination de fermer sa porte aux solliciteurs. Un petit nègre—on croit qu'il a servi dans la compagnie du capitaine Bussière—se tient dans le vestibule, et a reçu l'ordre d'adresser tous les cabaleurs à Pierre Gauvreau aide-de-camp de Baby. Depuis qu'il a perdu l'espoir d'être nommé gouverneur des îles Barbades, P. Gauvreau s'occupe à apprendre l'orthographe et les chiffres. Aussi se fait-il un plaisir de répondre, au nom de Baby, à tous les cabaleurs ministériels. C'est une occasion pour lui de se faire la main.

Voici quelques lettres écrites par des cabaleurs ministériels, et les réponses du domestique de Baby :

No 1

Salle des cabaleurs,
12 septembre 1859.

Mon cher Pitre,

Comme il a été convenu entre nous

qu'aussitôt que le Chemin de fer du Nord serait commencé, tu me ferais avoir une situation, j'espère que tu ne m'oublieras point auprès de Baby. Tu sais que j'ai toujours aimé l'emploi si lucratif et si recherché de surveillant ; en conséquence tu m'obligeras beaucoup en m'en faisant avoir un.

Tout à toi.

Edouard R. cabaleur ministériel

No 2

Cabinet des vendus,
12 Septembre 1859.

Mon cher Gauvreau,

Vous savez que si j'ai gagné quelques sous pendant la dernière élection, je n'ai pas fait fortune aux Piles ; j'espère donc que vous ne m'oublierez point auprès du père Baby. Veillez vous rappeler que je ne suis pas né pour les "travaux forgants" et que, redoutant d'avantage les "travaux forcés" j'aime à la folie les "travaux publics." Aussi je ne manquerai point de cabaler de toutes mes forces si vous voulez bien obtenir, sur la ligne du chemin de fer du Nord, une petite place de surveillant pour votre petit

TOMÉ PROUENOW.

RÉPONSES.

No 1

Québec 13 septembre 1858

Cabinet des comptes frauduleux.

Mon cher ami,

On va prendre toutes les mesures nécessaires pour récompenser ceux qui ont toujours été fidèles au ministère. Ainsi tu peux compter sur moi et dormir en paix.

PIERRE GAUVREAU,
certificateur ministériel.

Vraie copie.

No 2

Mon cher Tomé,

Baby n'oubliera jamais vos services et il me charge de vous annoncer qu'il vous réserve une place de surveillant.

PIERRE GAUVREAU,
certificateur ministériel.

Vraie copie.

Quinze mille réponses ont été adressées à peu près dans ce sens aux quinze mille électeurs d'Alleyn et compagnie.

Le docteur Fowler disciple de Gall, a donné, la semaine dernière, à La salle musicale, six lectures sur la phrénologie. Au moyen de l'examen des crânes, il analysait de la manière la plus claire et la plus satisfaisante, rapporte t on, le caractère

des individus soumis à son jugement.

On dit que le conseiller Rousseau suivi de son régiment de collaborateurs s'étant rendu auprès du professeur dans le but de connaître son opinion, a essuyé un refus. En voyant les doigts de Rousseau et le poignet de ses 'petits amis,' qui tenaient leur chef par la queue de son habit, le professeur dit qu'il n'y avait aucun moyen de rendre un jugement favorable.

Craignant d'être traités comme le conseiller Rousseau, le premier ministre Cartier, le maire Langevin, Baby, Alleyn, Simard, Belleau, Gauvreau etc ont écrit au docteur Fowler la lettre suivante :

Hotel du gouvernement,

CABINET DU PARJURE.

15 septembre 1859.

A monsieur le docteur Fowler,

Monsieur,

Nous soussignés prenons la liberté de vous envoyer nos têtes, afin que vous donniez selon votre âme et conscience, une opinion sur leur valeur morale et physique.

Signé } G. E. Cartier,
et les autres.

Vraie copie.

A cette lettre le docteur Fowler a répondu par la suivante :

SALLE MUSICALE,

Québec, 16 septembre 1859

A messieurs G. E. Cartier, et autres :

Messieurs,

J'ai le déplaisir de vous annoncer que les têtes que vous m'avez envoyées ne sont pas admissibles à l'examen. J'examine toutes les têtes, bonnes ou mauvaises, mais celles-ci font exception à la règle. Je ne puis vous en dire d'avantage.

J'ai l'honneur d'être etc,
DOCTEUR FOWLER.

Décidément monsieur Marois va se ruiner ou du moins ne pourra plus acheter de livrets ! Voilà qu'on raconte sur sa charité des choses à faire réfléchir un Harpagon ! Pour n'en citer qu'une, on dit... que... —mon dieu, nous craignons de blesser la modestie de monsieur Marois, mais enfin risquez pas nous ! —on dit donc que monsieur Marois est entré au bazar, qu'au milieu des crinolines dont il était assiégé, il a laissé tomber à droite et à gauche, une avalanche de livrets ! De plus, pour qu'on n'accuse point un autre d'être l'auteur de ces largesses, un ami charitable a eu le soin, de crier bien haut : Monsieur Marois, marchand de livrets, informe ces dames qu'il met sa charité à leur disposition ! En conséquence tous les fideles sont avertis que monsieur Marois prend des billets sur tous les objets ici présents, charmants ou laids. —Amen. (Amen) a répondu monsieur

Marois.

Voilà ce qui s'appelle faire la charité selon le principe de l'évangile qui dit : Que votre main gauche ignore ce que fait la droite." Mais il est vrai qu'à présent on s'en tient plus à 'l'épître' qu'à l'évangile !

Le cabaleur payé c'est Belzebut se tenant de politique.

Je cabale pour de l'argent, donc je suis vendu.

Rien ne distingue de la brute le cabaleur payé : il peut tout faire, excepté le bien.

Dis moi pour qui tu cabales je dirai qui tu es.

Tel cabaleur, tel candidat.

Cabaler pour de l'argent, c'est s'avilir. L'homme qui cabale pour de l'argent

est un "animal depravé."

Le cabaleur payé est l'image vivante de la corruption.

L'argent reçu pour acheter la conscience d'un voteur conduit au pénitencier.

Si la diable mourrait, un cabaleur payé avec l'argent du peuple suffirait pour continuer à faire la besogne.

Tous les deshonneurs s'oublent, mais celui d'avoir vendu son opinion ne s'efface jamais.

Celui qui trahit un ami peut recevoir de lui son pardon, mais celui qui vend son pays ne trouve point grâce devant l'histoire.

Qui a cabalé pour de l'argent mourra pauvre et misérable.

Quand on n'a point d'honneur, on cabale pour de l'argent afin d'acheter l'honneur d'autrui.

Rien n'est plus vil qu'un cabaleur payé si ce n'est celui qui l'emploie.

Il y a un dieu pour les ivrognes, pour les amoureux, il n'y en a point pour les cabaleurs.

Dans le dernier numéro de la 'Gazette de Sorel, monsieur G. I. Barthe termine un article par ces mots :

"Le premier ministre a su, jusqu'à présent, mériter la confiance de ses compatriotes, mais il n'y a qu'en les protégeant et en les servant fidèlement qu'il peut la mériter encore."

Nous aimerions à savoir en quelle année le ministre parjure a bien mérité de la patrie ! Si le frère de lait d'Éric de Caron del nous cite une seule bonne action des ministres actuels, nous promettons de nous convertir à . . . l'administration !

La conversion en vaut la peine !

Chacun a son système. Un de nos amis en a inventé un tout à fait gentil à l'égard des journaux canadiens. Il a caractérisé chaque journal par une phrase qui sent

plus la cuisine que l'atelier typographique.

Voici quelques exemples :

Veut-il lire un papier-nouvelle, il entre à l'*Institut Canadien*, examine du regard tous les journaux, et se demande :

"Comment ferai-je mon repas, ce matin ?

Vai-je me servir d'une tête fromagée ?

(Le *Journal de Québec*) Gouterai-je à l'omelette au lard ? (Le *Courrier du Canada*)

Mangerai-je une tranche de bon bœuf Boucher

et une tarte cuite au Beauséjour ? (L'*Ordre*)

Qu'aurai-je pour dessert ? Ce canard

trempé dans la sauce à la fusion et cuit

dans la soupe à la Carondelet ? (Le *Canadien*)

ou cette vieille poule qu'on enca-

gea en 1837 et qu'on engraisse depuis bien

tôt dix ans ? (La *Minerve*.)

Et ainsi de suite.

Il se commet, souvent, des fautes typographiques qui font le désespoir des rédacteurs. Voici quelques exemples :

Quelqu'un écrit, un jour, que le conseiller Rousseau était *en grosse tête d'homme* : le compositeur mettant un *b* à la place d'un *t* fit dire à l'écrivain que le conseiller Rousseau était *une grosse bête d'homme* !

Les miliciens devaient s'exercer sur les Plaines d'Abraham. Un compositeur remplaça les miliciens par mille *chiens*.

On écrivait de Toronto que les habitués du "Comité de la Pipe" passaient leur temps à accommoder leurs pipes ; le compositeur préféra mettre "qu'ils passaient leur temps à raccommoder leurs nipes."

Un correspondant disait que l'honorable Renaud du Conseil Législatif était commerçant de farine ; le compositeur changea le mot farine en celui de famille et, fit de l'honorable conseiller un commerçant de famille.

Un savant annonçait que le fil électrique attire le tonnerre ; le compositeur lui fit dire "que le fil électrique attire les notaires."

Nous pourrions citer encore beaucoup d'exemples où le changement d'un mot, ou même d'une simple lettre rendit ridicule ou inintelligible la phrase la mieux tournée.

Par ordre du gouverneur obéissant à ses ministres, le troisième jour de novembre prochain, sera un jour choisi par les Canadiens pour remercier Dieu de leur avoir accordé une bonne récolte.

On demande s'il ne serait pas convenable de fixer, aussi, un jour pour le prier de les délivrer au plus vite, des vampires du pouvoir à qui les ouvriers des villes sont redevables de la famine qui pèse sur eux,

Un clerc avocat d'une ville quelconque de la province se présente, pour subir son examen d'admission. En l'entendant répondre d'une manière tout à fait défavorable, un examinateur ne lui pose qu'une

question.

— Qu'est-ce qu'un libelle ? lui demanda-t-il.

— C'est, répond l'étudiant, un écrit ou des paroles diffamatoires qui attaquent la vie privée des personnes.

— Le mot parole est de trop. Un libelle ne se commet point par paroles mais par écrit. N'éanmoins on peut pardonner cette erreur au comparant, car s'il ne définit pas bien la théorie du libelle, il en connaît savamment la pratique.

L'étudiant qui, au lieu de se livrer à l'étude du droit, s'était amusé à attaquer sous anonyme la vie privée des citoyens, comprit la leçon. En profitera-t-il ? Nous verrons.

Cauchon—Je vous l'ai déjà dit, et je vous le répète : je suis infiniment plus catholique et plus capable que vous, monsieur Taché !

Taché—C'est faux ! Je suis le seul et véritable défenseur du trône et de l'autel !

Boucher—Vous avez respectueusement menti tous deux ! Je suis le vrai pape et vous n'êtes que mes cardinaux.

On croit que la "fusion" va bientôt, partager le fauteuil éditorial du "Canadien" avec l'homme qui le 26 décembre 1838 entra en prison comme rebelle en compagnie de son patron. Si l'un deux était un bon larron ça ferait un "beau calvaire !"

On dit, partout, que monsieur Pinchaud relicur, Sax, bourgeois gentilhomme, et Charles Parent, écuier, notaire, sont décidés à se porter comme candidats à la prochaine élection.

On assure même que monsieur Parent travaille, déjà, à son "adresse."

Avis aux députés Alley, Simard et Dubord !

Nous lisons dans un journal des trois Rivières que le conseiller Chenevert, secondé par le conseiller Damoulin a proposé et qu'il a été résolu d'inviter le gouverneur à accepter l'hospitalité des Trifluviens !

Assurément que l'insulteur du Bas-Canada et le complice des ministres-parjures va faire des Trois Rivières la capitale du Canada !!!

Les avocats du barreau de Montréal en parlant de l'acte de judicature du ministre Cartier, disent : Monsieur Cartier sac (Mister Cartiers'act) Pourquoi ne pourrait-on pas traduire en français : Le sac de maître Cartier ? Cette loi n'est elle pas, en effet, un véritable sac à procès ?



La lutte entre "L'Ordre" et le "Journal de Québec."

NOUVELLES D'EUROPE.



On dit que l'Empereur du Maroc est mort, et qu'un combat a eu lieu dans l'Ile de Genta entre les Espagnols et les Maures; ces derniers étant au nombre de 7,000 dit on.

Rien de nouveau au sujet de la conférence de Zurich. Les nouvelles du résultat de la conférence sont contradictoires.

Le gouvernement Russe a ordonné que les trois premiers corps d'armée, sous le commandement du prince Gortschakoff soient mis sur pied de paix.

La question des pêcheries vient d'être réglée à l'avantage de l'Angleterre.

Il paraît que le plénipotentiaire Piémontais à la conférence de Zurich, demande la cession au Piémont des forteresses de Mantoue et de Peschiera.

Les élections de la Romagne sont terminées. Les prêtres ont pu voter librement. Les nombreux brigands qui infestaient le pays avant la séparation de l'Église d'avec les États du Pape ont été dispersés.

On commence à croire à la nécessité d'un congrès, vu le désaccord des plénipotentiaires à Zurich.

On dit qu'une expédition, dirigée par le général Espagnol Prim, va être faite contre les Maures.

Le corps expéditionnaire se composera dit on, de 10,000 hommes.

Une lettre de Paris nous apprend que

la reine d'Espagne a protesté auprès des différents cours d'Europe contre l'expulsion de la duchesse de Parme.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Je vois par votre avant dernier numéro que les membres qui composent maintenant la section Saint-Jean ont fait choix du vertueux Gauvreau pour remplacer le surveillant Larose comme l'un de leurs vice-présidents. On ne pouvait pas faire un choix plus judicieux; car qui pouvait mieux remplacer maître Joseph Larose que le lourd "cimenteur" de la cité qui n'a jamais voulu rendre compte aux membres de la section, Saint-Jean quand il était trésorier de cette section malgré les efforts de son ami le docteur Robitaille et des membres de la section. C'est assurément la meilleure manière de se récompenser entre compères mais c'est aussi le plus sur moyen de faire rester chez eux les Canadiens de la localité et de les empêcher de prendre part à l'avancement de la société.

UN MEMBRE FONDATEUR.

Monsieur le rédacteur,

Veuillez m'accorder une petite place dans votre journal pour attirer l'attention de qui de droit sur la manière dont se font les travaux du nouveau bureau de poste. De deux choses l'une; ou l'architecte Gauvreau est incapable d'agir comme architecte du gouvernement ou il l'est. S'il est qualifié, pourquoi, alors n'empêche-t-il

pas l'entrepreneur de faire des ouvrages d'une manière aussi incorrecte et aussi peu stable? Dans tous les cas, l'architecte Gauvreau ne faisant pas son devoir ou ne pouvant le faire, ne peut conserver un emploi qu'il remplit si mal au grand détriment du public et surtout des ouvriers.

UN OUVRIER.

Monsieur le rédacteur,

Me trouvant au dernier concert Dessane, j'aperçus se tenant à l'entrée du théâtre avec deux compères un individu à mine revêche. C'était au moment où madame Dessane et monsieur Gariépy chantaient un duo que tout le monde applaudissait. Or notre individu qui apparemment n'a point la bosse de la musique trouvant le chant détestable, s'écria: "Ça me scie! ça me scie!"

Quelques instants plus tard il vint s'asseoir à quelques pas de moi, mais dans une position très intéressante. Au lieu d'être assis comme tout le monde, il s'était à demi couché, et les jambes étendues et élevées il parcourait la salle d'un regard fobé. Comme un typographe de mes amis le regardait d'un air de pitié; il dit à un voisin: "Il me regarde bain! J'ai envie d'aller l'escier!"

Cet individu a tellement la conviction qu'il n'est qu'une buche qu'il ne rêve qu'aux scies. Malheureusement qu'il n'est qu'une buche pourrie et qu'il est impossible d'en faire jaillir une étincelle de raison. Le capitaine Bussière et ses acolytes diront, sans doute, que c'est un jeune homme bien élevé, que le charmant Petterussé! Car c'était lui.

VICTOR. B.

Monsieur,

J'ai appris que le nouveau comité de régie de la société Saint-Jean Baptiste plus décidé que les précédents avait dernièrement, résolu de poursuivre en justice ceux qui doivent à la dite société. Puisque la société est menacée, il n'est que juste que l'on oblige ses débiteurs à payer. Je prendrai de la occasion de faire remarquer, pourtant, que puisqu'il est décidé que l'on doit poursuivre ceux qui sont débiteurs de la Saint-Jean-Baptiste, il est de bon exemple que l'on commence par obliger deux officiers actuels de cette société à régler leurs comptes. Je veux parler de M. M. Pierre Gauvreau et Narcisse Lègaré, dont le premier a encore en main des sommes qu'il regut quand il était trésorier de la section Saint-Jean il y a quelques années, et le second des cartes pour le concert-promenade de cette année.

Ensuite si le comité de régie est consentant il obligera certains autres individus qui n'ont jamais rendu compte des deniers qu'il ont regus pour la société.

A. R.

L. M. DARYEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.